

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00189 Numéro SIREN : 809 136 922 Nom ou dénomination : GROUPE 3 I D
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008924

GROUPE 3ID

Société par actions simplifiée au capital de 1 435 113 euros

Siège social : Quartier les Plaines - rue de Mordecet

26320 Saint-Marcel-lès-Valence

809 136 922 R.C.S. Romans

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE ECRIT EN DATE DU 30 JUIN 2021

EXTRAIT

(EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 15.6 DES STATUTS)

Le 30 juin 2021, Monsieur Alain Tanguy es-qualité de représentant de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENT – GTI, Président de la société FINANCIERE LIFE, associée unique de la société GROUPE 3ID (ci-après la « **Société** »),

Et délibérant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rapport de gestion de la présidence et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- ❖ Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- ❖ Approbation des comptes et des conventions.
- ❖ Affectation des résultats.
- ❖ Points sur les mandats des commissaires aux comptes.
- ❖ Pouvoirs pour les formalités.
- ❖ Questions diverses.

A pris les décisions suivantes en application des dispositions des articles 15.6 des statuts :

PREMIERE DECISION

DEUXIEME DECISION

AT

TROISIEME DECISION

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société CRMD et que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Fabrice DURAFFOURG viennent à expiration avec la présente délibération, décide :

- ✓ de ne pas renouveler le mandat du commissaire au compte titulaire de la société CRMD et de nommer en son remplacement la société DELOITTE & ASSOCIES pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de la délibération statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 ;
- ✓ de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Fabrice DURAFFOURG en application des dispositions de l'article L823-1 alinéa 2 du Code de commerce.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère, en conséquence, tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le commissaire aux comptes sera informé des décisions prises ce jour.



**Pour la société FINANCIERE LIFE, Associée
unique,**

Monsieur Alain TANGUY

